

L'ABC DE LA

CNUDCI

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
COMMISSION POUR LE DROIT
COMMERCIAL INTERNATIONAL
(CNUDCI)

*Organe juridique à composition
universelle spécialisé dans
la réforme du droit partout
dans le monde*





Chacun s'accorde aujourd'hui à reconnaître que le commerce est source de richesse et est essentiel à la santé de l'économie mondiale. Mais qui élabore les règles qui régissent le commerce international et décide comment les paiements doivent être effectués et comment les différends doivent être réglés?

Lorsque le commerce mondial a commencé à se développer de façon spectaculaire, pendant les années 60, les gouvernements nationaux ont commencé à prendre conscience de la nécessité d'élaborer un ensemble mondial de normes et de règles afin d'harmoniser et de moderniser les réglementations nationales et régionales très diverses qui régissaient jusqu'alors les échanges internationaux. Ils se sont tournés vers l'Organisation des Nations Unies qui, en 1966, a décidé qu'elle devait jouer un rôle plus actif pour réduire ou supprimer les obstacles juridiques qui entravaient le commerce international et qui a créé la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI). La CNUDCI est depuis lors devenue le principal organe juridique du système des Nations Unies dans le domaine du droit commercial international.

Pour une large part, le réseau complexe de règles et d'accords internationaux qui affectent les arrangements commerciaux contemporains a été mis en place à la suite des consultations et des négociations longues et détaillées organisées par la CNUDCI. Le but de celle-ci est de réduire ou de supprimer les obstacles juridiques qui entravent le commerce international ainsi que d'encourager l'harmonisation et l'unification progressives du droit commercial international. La Commission s'attache en outre à coordonner les activités des organisations qui s'occupent de ces questions ainsi qu'à favoriser une acceptation et une application plus larges des règles et des textes juridiques adoptés sous son égide.

COMPOSITION La Commission se compose des représentants de 60 États Membres élus par l'Assemblée générale des Nations Unies pour un mandat de six ans. Sa composition est structurée de manière à garantir la principaux systèmes économiques et juridiques du monde.

MÉTHODES DE TRAVAIL Les textes visant à simplifier les transactions commerciales et à en réduire ainsi le coût sont élaborés par des groupes de travail composés de tous les États membres de la CNUDCI, qui se réunissent une ou deux fois par an. Les États non membres de la Commission et les organisations internationales et régionales intéressées sont également invités à participer à leurs travaux et peuvent y contribuer activement étant donné que les décisions sont adoptées par consensus et non à la suite d'un vote. Les projets de texte établis par ces groupes de travail sont soumis à la CNUDCI, qui en arrête la version définitive et qui les adopte lors de ses sessions annuelles.

SECRÉTARIAT La Division du droit commercial international du Bureau des affaires juridiques de l'ONU assure le secrétariat technique de la Commission et s'occupe notamment de réaliser des recherches et de préparer des études et des projets à son intention.

TEXTES RELATIFS AU DROIT COMMERCIAL La CNUDCI élabore différents types de textes pour moderniser et harmoniser le droit régissant le commerce international. Il peut s'agir de textes de caractère normatif, comme les conventions, les lois types et les guides législatifs, ou de textes moins formels, par exemple des règles contractuelles qui peuvent être incorporées aux contrats commerciaux ou des guides juridiques.

Convention: accord entre États définissant les obligations qui lient les États qui le ratifient ou y adhèrent

Loi type: série de dispositions législatives types que les États peuvent adopter en les incorporant à leurs législations nationales.

Guide législatif: texte qui fournit des indications pour l'élaboration de textes législatifs, qui discute des questions de politique générale et options pertinentes et qui recommande les solutions législatives les mieux appropriées.

Règles contractuelles: clauses ou règles standard destinées à être incorporées aux contrats commerciaux.

Guide juridique: texte qui contient des indications concernant la rédaction des contrats, qui discute des questions pertinentes et qui recommande les solutions les mieux appropriées dans les circonstances spécifiques.

ASSISTANCE TECHNIQUE EN MATIÈRE DE

LÉGISLATION L'une des priorités de la CNUDCI est de fournir une assistance technique en vue de l'élaboration de législations visant à moderniser les règles et pratiques commerciales. Outre qu'elle s'attache à faire mieux comprendre les textes relatifs au droit commercial international et la contribution qu'ils peuvent apporter au développement des échanges internationaux, la CNUDCI aide les États à rédiger les lois qui doivent être promulguées pour mettre en œuvre ces textes normatifs et encourage les associations commerciales à promouvoir l'utilisation des règles simplement facultatives.

RECUEIL DE JURISPRUDENCE Le Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI rassemble les décisions judiciaires et sentences arbitrales interprétant les textes de la Commission. À l'heure actuelle, ce Recueil de jurisprudence contient, dans les six langues officielles de l'ONU, des sommaires des décisions rendues au sujet de la Convention des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises (Vienne, 1980) et la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international (1985). Il y sera également incorporé la jurisprudence concernant les autres textes de la Commission à mesure qu'elle deviendra disponible.

RÉALISATIONS Au fil des ans, la CNUDCI a élaboré d'importants textes internationaux concernant la vente de marchandises, le transport, le règlement des différends, les marchés et le développement de l'infrastructure, les paiements internationaux, le commerce électronique et l'insolvabilité. Elle travaille actuellement sur des questions comme l'arbitrage international, le droit des transports, le commerce électronique, le droit de l'insolvabilité, les sûretés et les marchés publics.

Vente de marchandises Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 1980) • Guide juridique de la CNUDCI sur les opérations internationales d'échanges compensés (1992)

Transport de marchandises Convention des Nations Unies sur le transport de marchandises par mer (1978, Règles de Hambourg)

❖ *Plus de 90 % des échanges internationaux sont transportés par mer et c'est ainsi que nous parviennent la plupart des produits et des articles exotiques qui nous entourent. En fait, beaucoup d'entre eux changent de mains à plusieurs reprises pendant la traversée. Que se passe-t-il en cas de perte de la cargaison? Qu'advient-il s'il est difficile ou impossible de déterminer le moment auquel la perte s'est produite? Les travaux menés par la CNUDCI dans le domaine du droit des transports par mer mettent à la disposition des États un cadre juridique commun et établissent des règles claires qui contribuent à réduire le coût du transport dans notre intérêt à tous, consommateurs finals.*

Règlement des différends Règlement d'arbitrage de la CNUDCI (1976) • Règlement de conciliation de la CNUDCI (1980) • Recommandations visant à aider les institutions d'arbitrage et autres organismes intéressés en cas d'arbitrages régis par le Règlement d'arbitrage de la CNUDCI (1982) • Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international (1985) • Aide-mémoire de la CNUDCI sur l'organisation des procédures arbitrales (1996) • Loi type de la CNUDCI sur la conciliation commerciale internationale (2002)

Marchés publics et développement de l'infrastructure

Guide juridique de la CNUDCI pour l'établissement de contrats internationaux de construction d'installations industrielles (1988) • Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés de biens, de travaux et de services (1994) • Guide législatif de la CNUDCI (2001) et Dispositions législatives types de la CNUDCI (2003) sur les projets d'infrastructure à financement privé

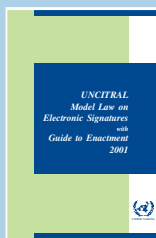
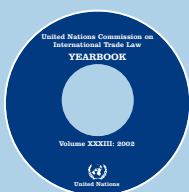
Paielements internationaux Loi type de la CNUDCI sur les virements internationaux (1992) • Convention des Nations Unies sur les garanties indépendantes et les lettres de crédit stand-by (1995) • Convention des Nations Unies sur la cession de créances dans le commerce international (2001)

Commerce électronique Loi type de la CNUDCI sur le commerce électronique (1996) • Loi type de la CNUDCI sur les signatures électroniques (2001)

➡ Aujourd'hui, il suffit de quelques clics sur la souris pour qu'un négociant russe puisse acheter du soja brésilien sur un site Web allemand. L'expansion du commerce électronique, aussi bien pour les entreprises que pour les particuliers, soulève néanmoins un certain nombre de problèmes juridiques. Quel est le "clic" qui constituera valablement la conclusion du contrat? Dans quelle circonstance une signature électronique aura-t-elle la même valeur qu'une signature manuscrite? Les lois types de la CNUDCI sur le commerce électronique et sur les signatures électroniques offrent un cadre uniforme pour régler de telles questions.

Insolvabilité Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale (1997) • Guide législatif de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité (2004)

PUBLICATIONS Le secrétariat édite différentes publications concernant les travaux de la CNUDCI, dont un annuaire des documents et rapports sur les réunions de chaque année; des brochures et CD-ROM reproduisant le texte des conventions, des lois types et des guides juridiques de la CNUDCI et comportant des notes explicatives sur les divers textes adoptés sous l'égide de la Commission; et une liste indiquant l'état actuel de l'adoption et de l'application des conventions et lois types.



❖ La bibliothèque juridique de la CNUDCI contient plus de 8 000 volumes et 100 périodiques, ainsi que des collections d'informations sous forme électronique concernant principalement le droit commercial international et en particulier les domaines d'activités de la Commission. Tous ces ouvrages remontent à la création de la bibliothèque, en août 1979. Le catalogue de la bibliothèque peut être consulté sur Internet par On-line Public Access Catalogue (OPAC). La bibliothèque juridique de la CNUDCI est seulement une bibliothèque de référence, de sorte qu'aucun ouvrage ne peut être prêté. Elle est ouverte de 9 heures à 17 heures, seulement sur rendez-vous. Prière de se mettre en rapport avec la bibliothèque par courriel à l'adresse: uncitral@uncitral.org au moins trois jours avant la date prévue pour la visite en spécifiant le thème de la recherche et en donnant vos coordonnées.

**POUR DE PLUS AMPLES
INFORMATIONS:**

**Organisation des Nations Unies
Commission pour le droit commercial
international
(CNUDCI)**

**Centre international de Vienne
B.P. 500**

A 1400 Vienne, Autriche

Tél.: +(43) (1) 26060-4060

Fax: +(43) (1) 26060-5813

Courriel: uncitral@uncitral.org

**Consultez le site Internet de
la CNUDCI à l'adresse
<http://www.uncitral.org>**